



PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORNANS (PLU)

**Mise en compatibilité par Déclaration de Projet
pour la création d'un Ecocentre**

DOSSIER DE CONCERTATION

**prescrite par délibération de la CCLL en date du 20 juin 2023,
validée par délibération de la Ville d'Ornans le 5 juillet 2023.**

PIECES DU DOSSIER DE CONCERTATION

1. Délibérations
2. Note de concertation et explicative de la procédure
3. Extraits du PLU d'Ornans – parcelles du projet et alentours et règlement écrit des zones A et limitrophes du site.
4. Registre de concertation (pour les dossiers papiers déposés en mairie d'Ornans et au siège de la CCLL)
Les courriers postaux ou numériques sont autorisés et à envoyer par la poste à l'adresse de la CCLL
Monsieur le Président de la CCLL
7, rue Édouard-Bastide 25290 Ornans
ou par mail
contact@cclouelison.fr (à l'attention de M. Le Président)